



MINISTÈRE DES ARMÉES

ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

CCTP Lot unique

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

en application des articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4 à R. 2123-6 du code de la commande publique

Objet du marché :

(86) POITIERS – 2^{ème} RMAT – Préparation des infrastructures pour l'installation d'un banc de freinage + fosse

Lieu d'exécution :

Bâtiment 042 - Quartier Les Sables – 38-42 Avenue du parc d'artillerie –
86000 POITIERS

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1 - DISPOSITIONS GENERALES S.....	3
ARTICLE 1.1 – CONDITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX.....	3
ARTICLE 1.2 – HORAIRES DE TRAVAIL.....	3
ARTICLE 1.3 – DOCUMENTS FOURNIS AU MARCHÉ.....	3
ARTICLE 1.4 – SIGNALISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER.....	4
ARTICLE 1.5 – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE	4
ARTICLE 1.6 – INSPECTION DU TRAVAIL DANS LES ARMEES.....	5
ARTICLE 1.7 – MISE EN ŒUVRE DE SOURCE DE CHALEUR	5
ARTICLE 1.8 – PROTECTION INCENDIE	5
ARTICLE 1.9 – STOCKAGE ET ELIMINATION DES DECHETS.....	5
ARTICLE 1.10 – ETATS DES LIEUX ET PROTECTION DES OUVRAGES.....	5
ARTICLE 1.11 – NETTOYAGE	5
2 – DISPOSITIONS TECHNIQUES	6
ARTICLE 2.1 - OBJET DU MARCHÉ.....	6
ARTICLE 2.2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES	6
ARTICLE 2.3 – ORGANISATION DU CCTP.....	7
ARTICLE 2.4 - LIMITES DE PRESTATIONS	7
ARTICLE 2.5 – PENDANT LA PERIODE DE PREPARATION	8
ARTICLE 2.6 – APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX	8
3 – DISPOSITIONS TECHNIQUES : Installation de chantier - Démolition/Gros-Œuvre – V.R.D. – Métallerie/Ferronnerie/Peinture	9
ARTICLE 3.1 – Installation de chantier.....	9
ARTICLE 3.2 – Démolition/Gros-oeuvre	10
ARTICLE 3.3 – Equipements.....	12
ARTICLE 3.4 – Réseaux fluides	13

1 - DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1.1 – CONDITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX

Certification :

L'ensemble des systèmes, produits et matériaux prévus par le ou les titulaires, devront disposer d'avis techniques, documents techniques d'applications, classements et normes suivant réglementations et demandes du CSTB, comme stipulés dans le présent CCTP. Toutes offres de prix présentant des divergences à ces demandes de la maîtrise d'œuvre, qu'elles soient d'ordre de qualifications, références ou techniques, seront déclarées comme non recevables.

Contrôle élémentaire :

Les prestations se dérouleront sur des sites militaires qui disposent de règles d'accès spécifiques.

A ce titre, le ou les titulaire(s) établira(ont) une liste nominative et un dossier individuel de sécurité pour chaque personnel qui sera susceptible de participer aux prestations sur les sites décrits par ce marché.

Relevés à effectuer :

Avant d'établir son offre, le ou les entrepreneur(s) effectuera(ont) **obligatoirement une visite des lieux**. Il(s) formulera(ont) toutes les réserves d'incompatibilités d'exécutions avant la passation du marché. Par ailleurs, il(s) devra(ont) effectuer tous les relevés nécessaires à la bonne exécution de ses prestations durant cette visite.

ARTICLE 1.2 – HORAIRES DE TRAVAIL

Les horaires de travail dans la zone des travaux pourront être établis par le titulaire dans une plage de 08h00 à 18h00 du lundi au jeudi et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Le ou les titulaire(s) pourra(ont) être présent sur le lieu des travaux en dehors de ces périodes après demande et accord aux usagers du site et à la maîtrise d'œuvre (MOE), dans la condition où il fait une demande de dérogation aux horaires à minima une semaine avant l'intervention souhaitée.

ARTICLE 1.3 – DOCUMENTS FOURNIS AU MARCHE

Les plans et dossiers joints au présent marché sont au nombre de 6 :

Numéro	Intitulé du plan
1	Plan de situation
2	Plan de masse
3	Plan de niveau RDC du bâtiment 042
4	Plan projet d'implantation
5	
6	
Numéro	Dossier / Rapport
7	Repérage amiante avant travaux
8	Diagnostic géotechnique G2 AVP/PRO
9	Fiche technique Banc de freinage 20T large MULLER
10	Prérequis banc de freinage

Ces documents ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Dès la visite et pour répondre à l'appel d'offre, le ou les entrepreneur(s) sont tenu(s) de vérifier les cotes et les renseignements figurant sur les plans.

ARTICLE 1.4 – SIGNALISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER

- Installations de chantier

L'installation de chantier est à la charge du **titulaire du lot unique**. Cela comprend la mise en place d'une zone de stockage des matériaux, de clôtures ou de délimitations « séparation physique » pour délimiter la zone de chantier, d'un balisage, de signalisations, de vestiaires, wc, containers, etc...

Ils comprennent également la sécurisation du chantier, toutes les dispositions d'hygiène et de sécurité, les protections des ouvriers et des occupants. **Le chantier sera clos et non-indépendant.**

Cependant le titulaire aura à leur charge de mettre en place les éléments nécessaires à l'évacuation des déchets de chantier « compris rotations », enlèvement et traitement des déchets qui leur(s) son propre.

Un plan et une note d'organisation seront établis avant les travaux, soumis à la validation du MOE, du coordonnateur en sécurité et de la protection de la santé et du chargé de prévention.

- Panneau d'information

Le titulaire du lot unique devra fournir et poser un panneau d'information nommant l'ensemble des acteurs des travaux, le numéro du permis de construire etc... à l'entrée de la caserne Du Chaffault, visible sur la voie publique.

Le panneau d'information aura une dimension minimale de 80 cm /120 cm.

- Energies de chantier

La ou les entreprise(s) se rapprochera(ont) de la maîtrise d'ouvrage pour les branchements en électricité et en eau. **Le titulaire du lot unique mettra en place, si besoin, 1 coffret de chantier.**

Le titulaire du lot unique fournira une attestation de conformité concernant l'installation du coffret de chantier.

L'administration fournira sur place les énergies de chantier nécessaires au bon déroulement des travaux dans la mesure du possible.

- Sécurisation des installations technique du bâtiment « eau et électricité »

Le titulaire du lot unique réalisera avant le début des travaux toutes les consignations qui s'avèraient nécessaires à l'ensemble des installations techniques de la base vie (eau, électricité) :

- Consignation du réseau électrique ;
- Consignation du réseau d'adduction d'eau « *si besoin* ».

Le titulaire du lot unique fournira une attestation de consignation pour chaque réseau consigné.

ARTICLE 1.5 – SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Le titulaire se conformera pendant toute la durée du marché à l'instruction ministérielle n°300612 / DEF / DFP / PER / 5 du 16 mars 1998 relative à certaines dispositions de prévention

applicables aux opérations de bâtiment ou de génie civil effectuées dans un organisme du Ministère de la Défense. Celle-ci est disponible sur demande.

ARTICLE 1.6 – INSPECTION DU TRAVAIL DANS LES ARMEES

Il est précisé que l'Inspection du Travail dans les Armées est compétente pour la surveillance et le contrôle des entreprises en matière de sécurité, de santé et des conditions de travail.

Adresse : Ministère de la Défense

Contrôle Général des Armées

Inspection Générale du Travail dans les Armées

60, boulevard du Général Martial Valin – CS 21623 – 75509 PARIS CEDEX 15

ARTICLE 1.7 – MISE EN ŒUVRE DE SOURCE DE CHALEUR

L'exécution des travaux nécessitant la mise en œuvre d'une source de chaleur mobile (chalumeau, lampe à souder...) devra être précédée de l'établissement d'un permis feu délivré par le responsable incendie de la formation.

ARTICLE 1.8 – PROTECTION INCENDIE

Au regard des règlements de sécurité contre les risques d'incendie, le bâtiment est régi par le code du travail.

ARTICLE 1.9 – STOCKAGE ET ELIMINATION DES DECHETS

Les déchets seront stockés en conteneurs. Le moyen de stockage sera défini en accord avec le maître d'œuvre, le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé, du chargé de prévention et de sécurité du site et du futur utilisateur au moment de la rédaction du plan général de coordination d'hygiène et de sécurité, conformément aux règles en vigueur.

Les opérations particulières de transport et de destruction des matériels déposés et des produits polluants sont entièrement à la charge du titulaire lot du présent marché et le seront dans le plus strict respect des normes environnementales en vigueur par des entreprises agréées. **Les bordereaux de suivi des déchets industriels (BSDI) seront remis de façon systématique au représentant du maître d'œuvre.**

ARTICLE 1.10 – ETATS DES LIEUX ET PROTECTION DES OUVRAGES

Un état des lieux contradictoire, par huissier, à la charge du titulaire, sera réalisé avant et après les travaux. Le ou les titulaire(s) prendra(ont) toutes les dispositions utiles afin d'éviter la détérioration des installations existantes. Il(s) prendra(ont) un soin particulier à la protection des ouvrages existants. Les dégâts occasionnés par sa ou leur(s) faute(s) donneront lieu à des travaux de remise en état, à leur(s) frais, selon les directives qui lui seront données par le maître d'œuvre.

ARTICLE 1.11 – NETTOYAGE

Pendant les travaux, le ou les titulaire(s) du présent marché devra(ont) un **nettoyage journalier, une protection des ouvrages adjacents** ainsi qu'une évacuation des gravois et déchets correspondants.

A l'issue des travaux, le ou les entrepreneur(s) procédera(ont) à un nettoyage parfait du chantier et des abords, et le cas échéant à leur remise en état. Le ou les titulaire(s) aura(ont) à sa ou leurs charge(s) la sortie de ses gravois après nettoyage et l'évacuation à la décharge publique.

2 – DISPOSITIONS TECHNIQUES

ARTICLE 2.1 - OBJET DU MARCHE

Le présent cahier de clauses techniques particulières (CCTP) concerne l'opération de réalisation des infrastructures pour la mise en œuvre d'un banc de freinage (fourni par le bénéficiaire), pour la fourniture et la mise en œuvre d'une fosse préfabriquée et de plaques à jeux pour l'atelier mécanique du bâtiment 042.

Ces équipements permettront de réaliser les pré-contrôles techniques des véhicules lourds militaires.

ARTICLE 2.2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES

- TERRAIN D'EMPRISE

Le quartier Les Sables se situe non loin de la rivière « Le clain » dans Poitiers.

- OUVRAGES EXISTANTS

Le bâtiment 042 est situé au sud-ouest du quartier Les Sables, soit à l'opposé de la porte d'accès au quartier.

- TRAVAUX A REALISER :

Les travaux comprennent :

- ❖ l'installation de chantier et la mise en place de protections adéquates ;
- ❖ le dévoiement des réseaux électriques, eau et air comprimé allant du bornier intermédiaire au bornier de raccordement terminal ;
- ❖ la découpe et démolition d'une partie de la dalle béton existante ;
- ❖ la réalisation des fouilles sur la zone d'implantation de la fosse, du banc de freinage des plaques à jeux ; évacuation des gravats ;
- ❖ la mise en œuvre des fondations de ces équipements ;
- ❖ le scellement des équipements, comprenant le liaisonnement avec la dalle existante ;
- ❖ le raccordement et l'alimentation des équipements aux différents réseaux ;
- ❖ la mise en place du pupitre de commande du banc de freinage, compris passage gaine et alimentation électrique ;
- ❖ la fourniture et l'installation du fosse préfabriquée toute équipée ;
- ❖ la fourniture et l'installation de plaques à jeux ;
- ❖ la mise en place des cadres de scellement du banc de freinage et des gaines d'alimentation ;
- ❖ la mise en œuvre de la signalétique (peinture au sol) et des équipements de protection (barrière pour banc de freinage) ;
- ❖ la fourniture et mise en œuvre d'une couverture de fosse ;
- ❖ le nettoyage complet de la zone impactée par les travaux.

Le marché comporte **4 articles** définis ci-dessous et désignés dans la suite du présent document.

Intitulé du lot	Section technique correspondant aux articles	Objet des articles
<u>Lot unique</u> Installation de chantier - Démolition/Gros-œuvre – Fosse toute équipée – Réseaux Fluides	ST 1 (Article 3.1)	Installation de chantier
	ST 2 (Article 3.2)	Démolition/Gros-Oeuvre
	ST 3 (Article 3.3)	Fosse toute équipée
	ST 4 (Article 3.4)	Réseaux fluides

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

ARTICLE 2.3 – ORGANISATION DU CCTP

Ouvrages non explicitement décrits.

Le CCTP définit l'essentiel des ouvrages dus par le ou les titulaire(s). **Même s'il(s) ne décrit(vent) pas dans le détail certains travaux, ceux-ci sont compris dans le marché au même titre que les autres, ainsi que tous ceux nécessaires à la bonne finition des ouvrages.** Les travaux annexes aux présents travaux décrits dans ce document sont donc à prendre en compte par le ou les titulaire(s). **Par conséquent, le ou les titulaire(s) sont invités à inclure toutes les imprécisions dans leurs offres et à les signaler au maître d'œuvre lors de la mise au point.** Le ou les titulaires sont chargés de toutes les démarches nécessaires et en tout état de cause, ils ne pourront arguer de difficultés à ce sujet pour justifier d'un retard sur les travaux.

ARTICLE 2.4 - LIMITES DE PRESTATIONS

Sont compris dans les travaux l'ensemble des fournitures, prestations et obligations prévues dans le présent descriptif, sur les plans ainsi que toutes les propositions nécessaires pour obtenir un bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation et une bonne tenue dans le temps. Ceci inclut le respect des règles, des normes en vigueur et des règles de l'art, ainsi que le respect des DTU. Ils comprennent également :

- ❖ Les frais occasionnés par les relevés et recherche de réseaux sont à la charge **du lot** ;
- ❖ L'élaboration, la fourniture des plans d'exécution, d'implantation et des documents pour l'approbation et la réception sont à la charge **du lot** ;
- ❖ L'élaboration et la fourniture des plans de récolement sont à la charge **du lot** ;
- ❖ La remise des bordereaux de suivi de déchets au fur et à mesure des travaux sont à la charge **du lot** ;
- ❖ **Sont à la charge du lot :**
 - Les dispositions relatives à l'article 1.4 du présent document (**Signalisation et Installation de chantier, panneau d'information, énergie de chantier, sécurisation des installations techniques**).
 - la remise des attestations de consignation et déconsignation des réseaux électriques ;
 - la remise d'un **rapport de conformité des installations électriques mises en place par le titulaire du lot** ;
- ❖ **Le titulaire aura à sa charge :**
 - La mission d'ingénierie géotechnique G3
 - Le dimensionnement des fondations
 - Les études structurelles
 - Le bilan de puissance et les études nécessaires au bon dimensionnement de l'alimentation des équipements

ARTICLE 2.5 – PENDANT LA PERIODE DE PREPARATION

En plus des documents demandés dans le CCAP, l'entreprise fournira :

Dans un délai de quinze jours avant tout commencement d'exécution des ouvrages :

- le plan des installations de chantier,
- le programme d'exécution des travaux,
- les plans d'exécution,
- les notes de calculs,
- les plans de détails,
- les plans de réservations,
- les fiches techniques,
- l'avis technique des procédés utilisés.

L'absence de la fourniture de tous ces documents fait obstacle au commencement des travaux et fera l'objet de pénalités définies au contrat.

ARTICLE 2.6 – APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX

En **deux exemplaires papier et deux exemplaires sur clé USB** et au plus tard lors de la réception :

Le dossier des ouvrages exécutés (DOE) comprenant :

- la liste des matériels nécessitant une visite périodique,
- les plans d'exécution et notes de calculs,
- les plans de recollement (format DGN ou DWG),
- les fiches techniques des produits et matériels mis en œuvre,
- les rapports de mise en service et d'essais avec notamment les relevés de température, de débit, de pression, etc.
- les bordereaux de suivi des déchets.

La non fourniture des documents ci-avant fera l'objet de retenues définies au contrat.

3 – DISPOSITIONS TECHNIQUES DU LOT UNIQUE :

Installation de chantier - Démolition/Gros-œuvre – Fosse toute équipée – Réseaux fluides

ARTICLE 3.1 – Installation de chantier

Dispositions générales des prestations :

- Si les DTU ne sont pas identifiés ci-dessous, les matériaux et la pose devront être conformes aux règlements du CSTB et répondre aux normes NF-P ;
- Les dimensions communiquées sur les plans sont **données à titre indicatif**. Elles devront être vérifiées par le titulaire du présent marché pour répondre aux réglementations en vigueur.
- Suivant l'article 1.4, la signalisation et les installations sont à la charge du présent lot.
- A noter : les sanitaires du bâtiment 042 seront accessibles aux personnels du chantier.

3.1.1 – Signalisation et Installations de chantier

-
- 3.1.1.1 – Clôture de chantier
 - Fourniture et pose de clôtures de chantier de type grillagé fixées sur plot béton. Les clôtures seront maintenues ensemble par un système mécanique. L'accès sera condamné avec un cadenas à code (si besoin) ; 40 ml environ.
 - Localisation : à l'intérieur du bâtiment 042
 -
- 3.1.1.2 – Bungalows de chantier
 - Fourniture et pose de bungalows de chantier comprenant salle de repos et/ou salle de réunion et vestiaires.
 - Localisation : disposés au fond d'une travée à l'intérieur du bâtiment 042
 -
- 3.1.1.3 – Repliement des installations de chantier
 - Replie en fin de travaux de l'ensemble des installations de chantier comprenant salle de restauration et salle de réunion, vestiaires et clôtures métalliques.
 -
- 3.1.1.4 – Panneau de chantier
 - Fourniture et pose d'un panneau de chantier de dimensions 80 x 120 cm, à fixer sur la grille de l'enceinte militaire. Le modèle sera fourni par la maîtrise d'œuvre.
 -
- 3.1.1.5 – Nettoyage fin de chantier
 - Le titulaire devra assurer le nettoyage en fin de chantier.

3.1.2 – Raccordement énergie et eau

3.1.2.1 – Coffret de chantier

Fourniture et pose d'un coffret de chantier pour alimenter la base vie, compris consignation et déconsignation au bornier de raccordement le plus proche dans le bâtiment 042. Un rapport fera état de la conformité des installations électriques mises en place.

Localisation : proche de la base vie, zone chantier dans le bâtiment 042

3.1.2.2 – Raccordement à un point d'eau

Raccordement à un point d'eau afin d'alimenter la base vie (si besoin) et le chantier.

Localisation : zone chantier dans le bâtiment 042

ARTICLE 3.2 – Démolition/Gros œuvre

Dispositions générales des prestations :

- Si les DTU ne sont pas identifiés ci-dessous, les matériaux et la pose devront être conformes aux règlements du CSTB et répondre aux normes NF-P ;
- Les dimensions communiquées sur les plans sont **données à titre indicatif**. Elles devront être vérifiées par le titulaire du présent marché pour répondre aux réglementations en vigueur.
- Suivant l'article 1.4, la signalisation et les installations sont à la charge du présent lot.
-

3.2.1 – Implantation et découpe de la dalle béton

3.2.1.1 – Implantation des futurs équipements

La fosse toute équipée sera mise en place dans la 4^{ème} alvéole de l'atelier. Elle doit être positionnée à 3,5 m de l'entrée d'accès. Sa longueur sera de 13,00 m, de largeur 1,10 m et de profondeur 1,40 m. Le banc de freinage sera positionné en amont et les plaques à jeux en sortie. (voir plan n°4 : plan projet d'implantation)

Localisation : 4^{ème} alvéole, atelier du bâtiment 042

3.2.1.2 – Découpe de la dalle béton et évacuation des gravats

Découpe de la dalle béton (épaisseur d'environ 18 cm) et évacuation des gravats. **Le titulaire prendra toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum la propagation des poussières** (aspiration à la source, protection périphérique ...).

Localisation : zone d'implantation des équipements dans la 4^{ème} travée

3.2.2 – Fouilles et tranchées

3.2.2.1 – Réalisation des fouilles et tranchées, évacuation des graves

Réalisation des fouilles (profondeur d'environ 1m60 pour la fosse) et évacuation des graves. Les fouilles et tranchées relatives au banc de freinage, au pupitre et aux plaques à jeux sont incluses dans la prestation (profondeur à définir).

Localisation : zone d'implantation des équipements dans la 4^{ème} travée

3.2.3 – Scellement et coulage béton

3.2.3.1 – Mise en place de la fosse

Livraison et mise en place de la fosse préfabriquée

Localisation : fonds de fouille de la fosse

3.2.3.2 – Scellement de la fosse

Fourniture et mise en œuvre d'un béton de scellement en fond de fouilles, suivant les préconisations du géotechnicien et du bureau d'étude technique, à charge du titulaire.

Localisation : fonds de fouille de la fosse

3.2.3.3 – Réservations et niches

Fourniture et mise en œuvre de réservations et niches pour le banc de freinage, les plaques à jeux et le stockage de la couverture de fosse, compris scellement des cadres métalliques.

Localisation : banc de freinage, plaques à jeux et stockage de la couverture de fosse

3.2.3.4 – Fourreaux

Fourniture et mise en œuvre des différents fourreaux nécessaires pour passage des fluides (électricité, air comprimé, ...).

Localisation : pour tous les équipements mis en place

3.2.3.5 – Coulage des murs périphériques

Après la mise en place des différents fourreaux d'alimentation de la fosse préfabriquée, du banc de freinage et des plaques à jeux ...

Fourniture et mise en œuvre d'un béton coulé, jusqu'au niveau inférieur de la dalle existante, et fourniture et mise en place du ferrailage périphérique pour reprise du dallage.

Localisation : autour de la fosse préfabriquée, compris banc de freinage et plaques à jeux

3.2.3.6 – Coulage de la dalle

Fourniture et mise en œuvre du dallage périphérique aux équipements en place

Localisation : autour de la fosse préfabriquée, compris banc de freinage et plaques à jeux

3.2.4 – Marquage Zébra

3.2.4.1 – Marquage des équipements

Préparation et marquage zébra jaune et noir en résine, compris primaire d'accrochage sur support béton.

Localisation : en périphérie de tous les équipements

ARTICLE 3.3 – EQUIPEMENTS

- Si les DTU ne sont pas identifiés ci-dessous, les matériaux et la pose devront être conformes aux règlements du CSTB et répondre aux normes NFP ;

3.3.1 – Fosse préfabriquée toute équipée

Photo de principe (de l'ensemble des équipements) :



3.3.1.1 – Fosse préfabriquée toute équipée

Fourniture et pose d'une fosse étanche préfabriquée en acier pour ensembles roulants jusqu'à 20 T à l'essieu. La fosse de visite devra être conforme aux recommandations R468 et 469 de l'INRS. Une niche en fosse (2 ml) sera intégrée, recevant enrouleurs huiles, air ou graisse/ ou stockage matériel en fond de fosse.

Dimensions : largeur 1,10 m, profondeur 1,40 m, longueur 13,00 m.

Localisation : zone d'implantation de la fosse dans la 4^{ème} travée

3.3.1.2 – Escaliers

Fourniture et pose d'escaliers en acier galvanisé à chaud avec marches antidérapantes.

Localisation : à l'entrée et à la sortie de fosse

3.3.1.3 – Récupérateur huiles usées

Fourniture et pose d'un récupérateur pour huiles usées (bord de fosse).

Localisation : fosse

3.3.2 – Plaques à jeux

3.3.2.1 – Plaques à jeux

Fourniture et pose de plaques à jeux poids-lourds large (charge maxi par essieu 20 T), réservation et scellement des cadres métalliques.

Localisation : en arrière de la fosse métallique

3.3.3 – Banc de freinage

La fourniture et l'installation du banc de freinage et du pupitre sont à la charge de la SIMMT (Structure Intégrée du Maintien des Matériels Terrestres). (voir fiche technique jointe au DCE)

Le titulaire devra le scellement des cadres métalliques fournis par la SIMMT.

3.3.3.1 – Garde-corps pour banc de freinage

Fourniture et pose de garde-corps permettant une protection des accès latéraux du banc et interdisant l'accès aux roues lorsque celles-ci sont en marche.

Localisation : banc de freinage

3.3.4 – Couverture de la fosse

3.3.4.1 – Couverture de la fosse

Fourniture et pose d'une couverture de fosse en aluminium 25 T/m².

Le rideau de fosse sera composé de lames d'aluminium extrudé laquées jaune et noir.

Compris guides de stockage, guides de couverture de fosse, tôle de recouvrement de l'aire de stockage et toutes sujétions.

Manœuvre motorisée et/ou manuelle.

Localisation : couvre la totalité de la fosse préfabriquée

ARTICLE 3.4 – RESEAUX FLUIDES

- Si les DTU ne sont pas identifiés ci-dessous, les matériaux et la pose devront être conformes aux règlements du CSTB et répondre aux normes NFP ;
- Prérequis du banc de freinage PL 44750 MULLER AUTOMOTIVE

3.4.1 – Fluides (électricité, air comprimé et eau)

3.4.1.1 – Consignation des réseaux

Consignations de l'ensemble des réseaux fluides existants traversant la travée, lieu d'implantation de la fosse.

Localisation : zone d'implantations de la fosse et des autres équipements



3.4.1.2 – Dévoisement du bornier

Dévoisement du bornier sur le côté gauche de la travée et reprise de l'ensemble des réseaux fluides s'y raccordant.

Localisation : zone d'implantations de la fosse et à hauteur du banc de freinage

3.4.1.3 – Alimentation électrique

Fourniture et mise en œuvre de l'alimentation électrique nécessaire à tous les équipements (éclairage fosse, banc de freinage, pupitre, plaques à jeux).

Localisation : zone d'implantations de la fosse et à hauteur du banc de freinage

3.4.1.4 – Organes de protection - disjoncteur

Fourniture et mise en œuvre des différents organes de protection nécessaire à tous les équipements (fosse, banc de freinage, pupitre, plaques à jeux).

Localisation : zone d'implantations de la fosse et à hauteur du banc de freinage

3.4.1.5 – Centrale hydraulique

Fourniture et mise en œuvre d'une centrale hydraulique avec armoire électrique et lampe torche filaire pour l'équipement des plaques à jeux.

Localisation : zone d'implantation des plaques à jeux

3.4.1.6 – Raccordement fosse

Fourniture et mise en œuvre des différents fluides nécessaires au bon fonctionnement de la fosse (air comprimé, éclairage, ventilation).

Localisation : zone d'implantation de la fosse

3.4.1.7 – Mise en service

Mise en service de l'ensemble des équipements, excepté le banc de freinage.

Localisation : zone chantier